

VOTER DE 1815 A 1870

II. Comment les Français ont-ils fait l'apprentissage du suffrage universel entre 1848 et 1870 ?

A. Voter sous la Seconde République (1848-1852)

Document 1 En 1998, l'historien Alain Corbin choisit au hasard un individu ayant vécu au XIX^e siècle pour essayer d'en retracer l'histoire : il s'agit de Louis-François Pinagot, sabotier de l'Orne, en Normandie.

[Avant 1848, Louis-François Pinagot] ne participe à aucun scrutin, d'aucune sorte, mis à part l'élection des officiers et des sous-officiers de la garde nationale, à partir de 1830 (1). [...]

Le 5 août 1830, le préfet provisoire prescrit la formation de gardes nationales dans toutes les communes du département. Elles seront « composées de tous les citoyens âgés de 18 à 60 ans ». [...] Mais, pour ces paysans [...], l'essentiel ne réside pas dans le caractère militaire de l'institution. L'enrôlement dans la garde concerne l'élaboration de la citoyenneté. Il procure à la majorité des individus qui la composent la première occasion de participer à une élection [...].

[En 1848, la Seconde République instaure le suffrage universel masculin.]

Le nouveau droit [...] ne se limite pas, cette fois, aux scrutins municipaux. Il se situe à une tout autre échelle. [...]

Ce mode de participation à la vie politique nationale pose à Louis-François Pinagot deux sortes de problèmes. L'exercice du nouveau droit suppose une connaissance [...] de la société globale [...] et [...] une bonne compréhension du déroulement des débats nationaux. En ce qui concerne la pratique même du vote, la rédaction du bulletin et sa vérification supposent que l'analphabète ait une totale confiance en celui ou ceux auxquels il s'adresse ; qu'il s'agisse de la transcription de son souhait ou de la garde du secret de son vote (2). Plus qu'un autre, il se sent soumis aux influences. Il est aussi menacé de la peur du ridicule. Il peut craindre de ne pas savoir voter, à l'issue de la longue marche vers le chef-lieu de canton [...], lorsqu'il sera solennellement appelé à remettre son bulletin, sous l'œil plus ou moins goguenard des petits notables du bureau.

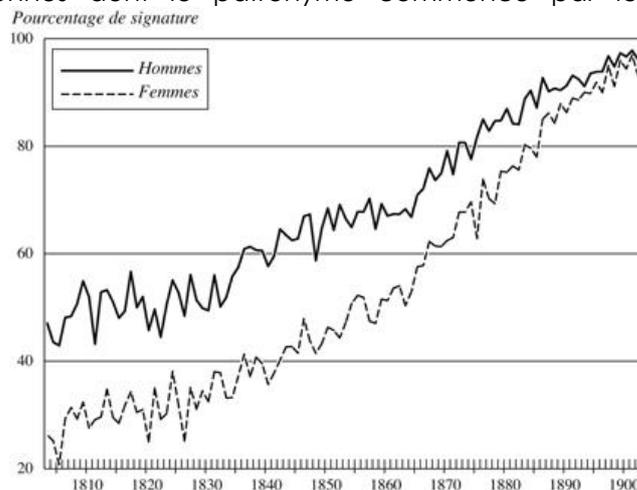
Alain Corbin, *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, chapitre X, « Le paroissien, le garde, l'électeur », Paris, Flammarion, 1998.

(1) La garde nationale est une unité militaire chargée de défendre la Monarchie de Juillet contre ses opposants. Louis-François Pinagot fait partie de la compagnie de son village.

(2) Pour ces premières élections au suffrage universel, il n'existe ni bulletin ni isolement. Chaque électeur écrit soi-même son bulletin ou le fait écrire.

Document 2

Pourcentage des hommes et des femmes signant à leur mariage sur l'ensemble des actes de mariage des personnes dont le patronyme commence par les lettres TRA (Travers, Tranchevent,...).

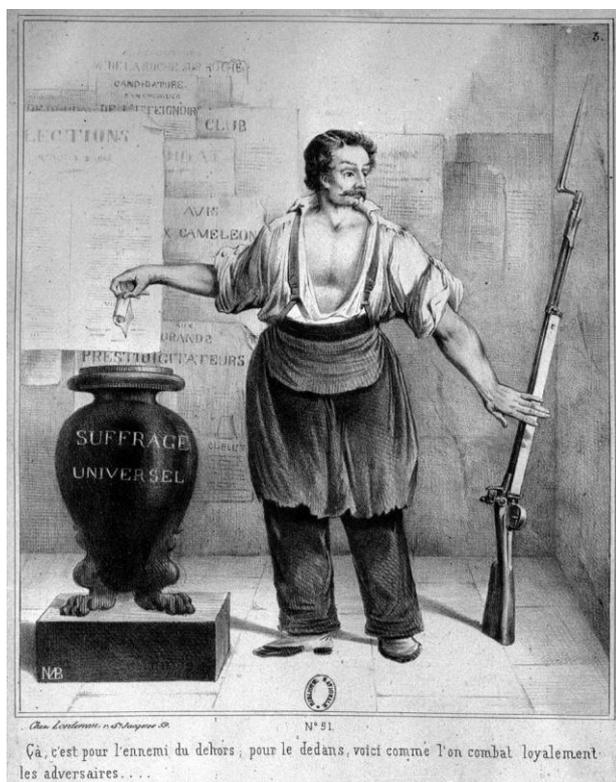


Source : PÉLISSIER, Jean-Pierre et RÉBAUDO, Danièle, « Une approche de l'illettrisme en France », *Histoire & mesure*, XIX - 1/2 | 2004, mis en ligne le 15 juin 2007, consulté le 25 janvier 2016.

VOTER DE 1815 A 1870

Compétences	Consignes
Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document ou plusieurs documents, les classer, les hiérarchiser.	1/ D'après le document 1, Louis-François Pinagot a-t-il souvent eu l'occasion de voter avant 1848 ?
	2/ Quelles connaissances et quelles compétences nécessite l'exercice du vote en 1848 ?
	3/ Louis-François Pinagot possède-t-il ces connaissances et ces compétences ?
Confronter un document à ce qu'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié.	4/ D'après le document 2, le cas de Louis-François Pinagot est-il représentatif du reste de la population française ?

Document 3.



- 1) Présenter le document (nature, auteur, titre, date). ? (2)
- 2) Quel est le nouveau régime politique de la France à cette date ? (1)
- 3) A quelle catégorie sociale appartient le personnage représenté ? Justifiez votre réponse. (1)
- 4) Décrivez les deux actions réalisées. (2)
- 5) Quel message veut faire passer l'auteur ? (1)
- 6) Quel suffrage est alors abandonné ? Quel était alors le régime politique de la France ? (2)
- 7) Quel est le nouveau suffrage instauré ? (1)

VOTER DE 1815 A 1870

A l'aide des documents ci-dessus et d'internet, complétez les deux dernières colonnes du tableau :

	Restauration 1815-1830	Monarchie de Juillet 1830-1848	Seconde République 1848-1852	Second Empire 1852-1870
Qui vote ?	Les hommes âgés de plus de 30 ans payant au moins 300 francs de cens	Les hommes âgés de plus de 25 ans payant au moins 200 francs de cens		
Pour élire qui ?	La Chambre des députés	La Chambre des députés		
Type de régime	Monarchie censitaire	Monarchie censitaire		

